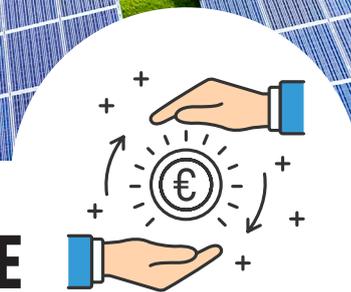


*Prix Territoria d'Or 2020 :
 le Sigeif a été distingué dans la
 catégorie transition énergétique pour la
 ferme photovoltaïque de Marcoussis.*



ÉNERGIE RENOUVELABLE



SOMMAIRE

Page 1

Énergie renouvelable

> La ferme photovoltaïque de Marcoussis s'ouvre au financement participatif

Page 2

Énergies

> Un projet de loi issu de la Convention citoyenne
 > Un « plan air » pour les EPCI

Page 3

Actualités du Sigeif

> Une première en France : une station 100 % biogaz pour Sigeif Mobilités à Réau (77)
 > Le réseau des stations GNV de Sigeif Mobilités se développe

Page 4

Actualités du Sigeif

> Le Sigeif, accélère le déploiement de ses points de recharge
 > Des accords d'itinérance pour circuler aisément

Page 5

Actualités du Sigeif

> Plan d'aide : le Sigeif débloque 4 millions d'euros pour les communes
 > Adhésion de nouvelles communes
 > Prix Territoria "Or" pour le Sigeif

Page 6

Le saviez-vous ?

> Le véhicule électrique a (vraiment) démarré en 2020
 > La stratégie hydrogène française prend forme
 > Linky : le déploiement s'achèvera en 2021
 > Année record pour le biométhane
 > EDF : négociations entre la France et l'Europe
 > GNV : le suramortissement reconduit jusqu'en 2024

LA FERME PHOTOVOLTAÏQUE DE MARCOUSSIS S'OUVRE AU FINANCEMENT PARTICIPATIF

23 hectares, 58000 panneaux et une puissance totale de 20,3 mégawatts crête (Mw) : la ferme solaire de Marcoussis, dont la construction et l'exploitation sont portées par une société commune à Engie Green et au Sigeif, sera la plus grande ferme photovoltaïque d'Île-de-France. Les travaux se poursuivent et l'exploitation démarrera en septembre 2021. Une campagne de financement participatif sera lancée en mars prochain afin de permettre aux citoyens habitant à proximité de participer à ce projet exceptionnel.

Un temps interrompu par la crise sanitaire, les travaux, de génie civil essentiellement, ont repris et le retard se résorbe progressivement. Les panneaux solaires seront installés au premier semestre de cette année. Le raccordement au réseau électrique est prévu en août pour une mise en service en septembre 2021.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET FINANCEMENT PARTICIPATIF

D'ici là et afin de permettre à la population locale de participer à ce projet d'envergure régionale, deux campagnes de financement participatif (ou « *crowdfunding* ») seront lancées le 1^{er} mars 2021, via une plateforme de souscription : Enerfip. Les férus d'histoire se souviennent peut-être que le *crowdfunding*, terme anglo-saxon, a permis de financer la statue de la liberté, offerte par la France aux États-Unis au XIX^e siècle. Depuis quelques années, ces opérations de financement participatif ou citoyen se multiplient, au bénéfice notamment de projets

de production d'énergie renouvelable.

Il s'agit le plus souvent d'impliquer les citoyens locaux dans les projets, ces types de financements étant rarement majoritaires. Les appels d'offres de la CRE favorisent désormais de tels montages, accordant un « bonus » aux projets participatifs. C'est, de fait, une solution qui permet de faire fructifier son épargne de manière sécurisée (les rendements sont le plus souvent garantis) tout en contribuant à la transition énergétique de son territoire.

LES CITOYENS POURRONT INVESTIR DANS LA FERME SOLAIRE DE MARCOUSSIS

À Marcoussis, deux collectes seront proposées aux investisseurs. Réservee aux habitants de la commune, la première prendra la forme d'obligations, à hauteur de 100 000 euros maximum. Le montant de collecte minimal sera de 10 euros, pouvant aller jusqu'à 2 000 euros. Le rendement sera de 5,5 % par an. Proposée en actions, pour un montant de 1,250 million d'euros maximum, la seconde

••• Suite de l'article de la page 1

collecte sera ouverte, par ordre de priorité, aux Marcoussisiens puis aux habitants de la communauté d'agglomération de Paris Saclay, enfin à ceux de l'Essonne et des départements voisins : Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne, Yvelines, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne. À 4,5%, le rendement sera, là aussi, significatif.

LA FERME PRODUIRA DE L'ÉLECTRICITÉ POUR 10 000 PERSONNES

La ferme de Marcoussis renforcera significativement la production solaire en Île-de-France, région qui consomme bien plus d'énergie qu'elle n'en produit. Ses 22 000 MWh annuels représentent, en effet, l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 10 000 personnes, chauffage inclus, soit davantage que les 8 400 habitants de la commune. Qui plus est, le projet permet de réhabiliter 46 hectares, laissés en friche à l'issue des travaux de construction de la ligne grande vitesse (LGV) Atlantique. Enfin, une partie de la surface sera également dédiée à l'élevage ovin. Site internet, lettres d'information, réunion publique : la campagne d'information des souscripteurs courra jusqu'en avril 2021, date à laquelle sera posée la première pierre. Les renseignements réglementaires destinés aux investisseurs seront notamment consultables sur le site d'Enerfip (<https://enerfip.fr/marcoussis>). Une excellente occasion de diversifier son épargne en soutenant une énergie de proximité, renouvelable et non polluante. *(Lire encadré « Le Sigeif, lauréat du prix "Territoria Or", page 5).*

UN PROJET DE LOI ISSU DE LA CONVENTION CITOYENNE

Le Gouvernement a rendu public un projet de loi issu de propositions formulées par les membres de la Convention citoyenne pour le climat. Le texte, qui sera présenté (une première) aux membres de la CCC, a vocation à être adopté avant l'été.

Organisé en cinq chapitres (consommer, produire et travailler, se déplacer, se loger, se nourrir), le texte comprend 62 articles. Y figurent notamment l'interdiction de la publicité en faveur des énergies fossiles, dans un délai d'un an ; la rénovation obligatoire d'ici 2028, des passoires thermiques mises en location ; l'interdiction des terrasses chauffées ; des dispositions de lutte contre l'artificialisation des sols (déclinées jusqu'à la maille communale), contre le gaspillage, en faveur de la vente en vrac et de la consigne... Une réforme du code minier sera également discutée et de nouveaux dispositifs visant à promouvoir les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et la mobilité durable sont prévus. Les régions pourraient, par exemple, créer une écotaxe reposant sur le transport routier de marchandises. Le débat parlementaire pourrait renforcer la portée de la loi, notamment en avançant certaines échéances.



Mobilités propres et qualité de l'air obligent : la loi d'orientation des mobilités impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants de réaliser un « Plan Air » – qui viendra compléter leur PCAET. L'objectif de ces plans air ? Mettre en œuvre à l'échelle du territoire des mesures permettant à la France de respecter les seuils sanitaires réglementaires de la qualité de l'air, qu'elle dépasse trop souvent.

Première cause de mortalité subie en France, la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés chaque année. Et la France est régulièrement épinglée pour manquement à ses obligations en matière de qualité de l'air : ces deux dernières années, elle a été condamnée à la fois par la Cour de justice de l'Union européenne (24 octobre 2019) et le Conseil d'État (10 juillet 2020). Parmi les secteurs incriminés figure évidemment celui des transports. La loi d'orientation des Mobilités [article 85] a donc fixé d'importants objectifs, à la fois nationaux et locaux. Il en est ainsi de l'obligation faite aux EPCI de construire et mettre en place des « plans air. »

CRÉATION DE ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

Les plans air devront fixer des objectifs quantitatifs biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'un programme d'actions permettant d'atteindre ces objectifs. Les actions à considérer sont d'ordre divers : action sur le trafic routier, développement des mobilités actives, actions sur l'aménagement urbain, sensibilisation des ménages. Parmi elles, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) est un passage obligé. En effet, la loi incite les EPCI à définir des « perspectives de renforcement progressif des restrictions afin de privilégier la circulation des véhicules à très faibles émissions ».

Attention : les objectifs définis par les EPCI devront être au moins aussi ambitieux que ceux définis dans le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Prepa).

Et, précise la loi, les actions à mettre en œuvre feront l'objet d'un suivi afin de mesurer leur efficacité : « Si les objectifs territoriaux biennaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques ne sont pas atteints, le plan d'action est renforcé dans un délai de dix-huit mois ».

DES « PLANS AIR » À RÉALISER D'ICI FIN 2021

La qualité de l'air fait partie des sujets travaillés par les EPCI, à travers l'élaboration de leur PCAET. Désormais, la qualité de l'air devient pour eux un objectif à part entière. Dans des délais courts et même dépassés. En effet, l'adoption du « plan air » est prévue au 1^{er} janvier 2021, pour les EPCI de plus de 20 000 habitants situés dans un périmètre dit « sensible » dans lequel les normes de qualité de l'air ne sont pas respectées. Pour ceux-là, l'échéance est donc dépassée, ce qui implique une célérité accrue. Pour les autres EPCI, le plan air devra être adopté au 1^{er} janvier 2022.

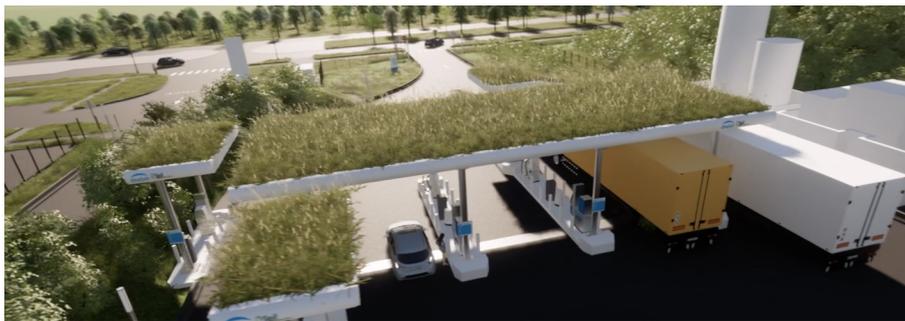
LE SIGEIF PROPOSE SON APPUI OPÉRATIONNEL AUX EPCI

Déjà engagé auprès de plusieurs EPCI dans l'élaboration de leur PCAET, le Sigeif souhaite proposer aux collectivités concernées son appui technique (rédaction d'un cahier des charges type pour l'étude de faisabilité de mise en place d'une ZFE-m, voire mise en place d'un groupement de commandes pour la réalisation de cette étude). Le Sigeif s'impliquera également pour accompagner les EPCI et leurs communes dans le déploiement des actions adoptées, dans le cadre de ce plan (en particulier développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et des stations d'avitaillement GNV/bio-GNV).

MOBILITÉ GAZ

Une première en France : une station 100% biogaz pour Sigeif Mobilités à Réau (77)

La sixième station de Sigeif Mobilités sera construite et exploitée par Engie Solutions (anciennement GNVert), filiale d'Engie. Elle sera notamment approvisionnée en gaz renouvelable produit localement. À proximité de la zone d'activités de Sénart, proche de l'A5, elle est parfaitement située pour répondre aux besoins logistiques du secteur.



Portée par Sigeif Mobilités, la station de Réau sera mise en service courant 2022.

À l'issue d'un appel d'offres porté par Sigeif Mobilités, Engie Solutions a été retenue pour construire une station d'approvisionnement en GNV. La station sera située à l'entrée du parc d'activités de l'A5-Sénart (550 000 m²), aménagée par l'EPA Sénart où se concentrent d'importants dispositifs de transport et de logistique. Quelque 120 entreprises y sont présentes et l'EPA y prévoit à terme environ 2 600 emplois. Le recours au GNV pourra ainsi favoriser la migration des flottes d'entreprises, notamment les véhicules lourds, vers une mobilité moins polluante.

SIGEIF MOBILITÉS INNOVE AVEC LE GNC 100 % BIO

D'autant plus que l'offre de la future station de Réau s'appuie sur un approvisionnement en partie local. En effet, outre la distribution de gaz naturel liquéfié (GNL), elle distribuera un « gaz comprimé (GNC) 100 % bio », issu en priorité du futur méthaniseur Sénart Bioénergie, lequel sera également implanté dans la commune de Réau, en partenariat avec Engie Entreprises et collectivités. Il s'agit d'une innovation importante, l'approvisionnement d'une station en biométhane comprimé

étant une première en France. La collecte des déchets s'effectuera notamment dans la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud, garantissant ainsi la mise en œuvre d'une logique d'économie circulaire.

GAZ, AZOTE, HYDROGÈNE : UNE STATION MULTI-SERVICES

En complément au GNV, les camions frigorifiques auront accès à de l'azote liquide pour leurs besoins de refroidissement. À terme, la station proposera également de l'hydrogène à tous types de véhicules. Construite afin de s'intégrer parfaitement à son environnement arboré, la station disposera par exemple d'un auvent végétalisé. Elle comptera cinq pistes d'avitaillement au GNV, accessibles 24h/24, avec des modalités de paiement semblables à celles d'une station-service classique. Elle bénéficiera par ailleurs d'un technicien de maintenance à demeure, améliorant son taux de disponibilité. Eligible au financement européen « Olympic Energy » pour la décarbonation des transports, la station de Réau est la sixième portée par Sigeif Mobilités. Le dépôt du permis de construire interviendra cette année pour une ouverture attendue en 2022.

GNV

LE RÉSEAU DES STATIONS GNV DE SIGEIF MOBILITÉS SE DÉVELOPPE

Quatre stations d'avitaillement en gaz naturel véhicules et bio-GNV portées par Sigeif Mobilités sont déjà ouvertes au public en Île-de-France, à Bonneuil-sur-Marne, Gennevilliers, Noisy-le-Grand et Wissous. Deux autres, à Réau et Saint-Denis, le seront d'ici une année. Une septième est également en cours de construction par la société GNV du Coudray-Montceaux, dont la Sem est actionnaire. Sa mise en service est prévue fin avril 2021.



Station de Noisy-le-Grand.

Porté par la migration des véhicules lourds vers le GNV, le succès de ces stations est au rendez-vous, conduisant désormais à l'extension des capacités initiales. En effet, à Wissous, les ventes se situent au-dessus des prévisions, à un rythme de 1 100 tonnes par an. Une quatrième piste a été ouverte. Même constat à Bonneuil, avec une extension à sept distributeurs et l'installation de connecteurs « NGV2 » pour un avitaillement plus rapide des poids lourds ainsi équipés. En outre, deux bornes de recharge électrique rapide (50 et 120 kW) ont été installées pour diversifier l'offre.



Station de Gennevilliers.

Plusieurs autres stations sont en projet, avec recherche de foncier dans les zones où le manque de stations est un frein au développement du GNV.

Zoom sur les stations mises en service

NOISY-LE-GRAND

OUVERTURE EN
JANVIER 2021

WISSOUS

UNE CONSOMMATION DE GNV ÉQUIVALANT À
960 000 LITRES/AN DE GAZOLE

GENNEVILLIERS

OUVERTURE EN
AOÛT 2020

UNE PROGRESSION RAPIDE, RYTHME DE
900 000 LITRES/AN DÉJÀ ATTEINT

BONNEUIL-SUR-MARNE

UNE CONSOMMATION DE GNV ÉQUIVALANT À
900 000 LITRES/AN DE GAZOLE

LES PREMIÈRES RECHARGES ÉLECTRIQUES ONT EU LIEU EN
JANVIER 2021

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le Sigeif accélère le déploiement de ses points de recharge

Le développement de la mobilité électrique en Île-de-France avait connu un arrêt brutal, avec la fin de l'exploitation du service Autolib'. Dès février 2019, le Sigeif a donné une impulsion nouvelle à cette mobilité propre, désormais en plein essor. Il propose aux communes et à leurs habitants un service de bornes de recharge « clefs en mains » (réhabilitation des stations Autolib', pose de nouvelles bornes, exploitation et maintenance). Fin février, le Sigeif aura installé quelque 240 nouveaux points de recharge en Île-de-France. Des tarifs adaptés, encore plus favorables, seront accessibles aux usagers en mai prochain.



Conçu pour être le plus efficace et pertinent possible, notamment grâce à un groupement de commandes commun avec Enedis, qui coordonne le raccordement et l'installation des bornes, le service d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif se déploie rapidement, en dépit des difficultés liées à la crise sanitaire. 52 communes ont transféré leur compétence au Syndicat afin de lui confier cette mission, ce qui correspond à une aire de population de 1,2 million d'habitants. Une quinzaine d'autres ont manifesté leur intérêt pour ce service.

FORTE PROGRESSION DU NOMBRE DE RECHARGES

Pris en charge entièrement par le Syndicat, avec le concours de la région Île-de-France, le réseau compte désormais 178 points de recharge, opérationnels dans 23 communes. Un chiffre qui aura augmenté d'ici fin février, avec 240 points de recharge attendus, dans 33 communes. Exploitées par Izivia, filiale d'EDF, les bornes ont rapidement trouvé leurs utilisateurs, avec une progression spectaculaire des « pleins » électriques lors des derniers mois de 2020. Leur taux de disponibilité avoisine les 95 %, et elles affichent un temps de charge moyen de 2 h 27.

Le service de recharge repose sur le réemploi des stations Autolib' (rétrofitées), des bornes neuves Lafon, mais aussi des bornes novatrices comme les bornes d'IES et Tritium fournissant une recharge en courant continu de 24 ou 50 kW, service à la pointe de la technologique.

UNE NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE CONÇUE POUR LES UTILISATEURS

Conçue en lien avec les communes et les utilisateurs (usagers, fédérations ou associations d'électromobilistes...), la grille tarifaire en vigueur depuis septembre 2020 a été conçue pour être à la fois simple, lisible et équitable, une nécessité pour un service émergent où les opérateurs sont nombreux. Cette grille sera actualisée dans un sens encore plus favorable aux usagers, avec une meilleure prise en compte des capacités techniques de leurs véhicules. C'est une facturation à la minute qui est proposée. Dans la grille actuelle, elle est calculée en fonction de la puissance délivrable par la borne ; à partir du mois de mai, c'est la puissance maximale réellement délivrée qui sera prise en compte. Ainsi, pour tenir compte de l'étoffement des gammes de véhicules mis en

INTÉROPÉRABILITÉ DES ACCORDS D'ITINÉRANCE POUR CIRCULER AISÉMENT

Longtemps confronté à une « jungle tarifaire » en raison d'un nombre élevé d'opérateurs, le secteur de la mobilité électrique a coordonné ses efforts, à la fois pour proposer une tarification lisible par tous et, surtout, pour réduire, voire supprimer les frais d'itinérance (interopérabilité). En effet, être abonné à un réseau et utiliser sa carte en déplacement pour effectuer une recharge dans un réseau voisin peut en surenchérisir le coût. Pour ne pas obliger les conducteurs à collectionner les cartes d'abonnement, les opérateurs concluent régulièrement des accords d'itinérance qui permettent aux automobilistes abonnés à un réseau d'accéder à d'autres bornes, sans surcoût.

Le Sigeif a conclu un accord majeur en ce sens, qui a été signé début 2021 avec le SDESM (Ecocharge77), la communauté d'agglomération Paris Saclay (91), la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (78) et le SIARCE/SMOYS (91). Les « électromobilistes » abonnés à ces réseaux peuvent désormais utiliser leur badge habituel pour faire leur « plein » dans le réseau du Sigeif sans frais d'itinérance. Le Sigeif de son côté a depuis l'origine eu une ouverture maximale sans demander aucune carte spécifique pour accéder au réseau contrairement à d'autres réseaux francilien. Une simple CB ou un smartphone permettent de recharger son véhicule au meilleur tarif !

service par les constructeurs, la grille actualisée intégrera un tarif à la minute dédié aux véhicules capables d'absorber une puissance de 11 kW (e-208 avec une option, ID3...), à un tarif moindre qu'auparavant. Attractifs, simples et s'appliquant à tout le territoire de manière équitable, ces tarifs restent fidèles à la politique du Sigeif : favoriser la mobilité électrique pour tous, dans le cadre global de la réduction des émissions de polluants en zone urbaine et d'amélioration de la qualité de l'air.

Zoom sur le réseau d'IRVE du Sigeif

OCTOBRE 2019

INAUGURATION DE LA PREMIÈRE BORNE À LA CELLE-SAINT-CLOUD

JANVIER 2021

52 COMMUNES ONT TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE IRVE AU SIGEIF

1,2 MILLION

D'HABITANTS COUVERTS

FIN FÉVRIER

240 POINTS DE RECHARGE EN SERVICE (700 FIN 2021)

ÉCONOMIE

Plan d'aide : le Sigeif débloque 4 millions d'euros pour les communes

Avec la crise sanitaire, les 185 communes membres du Sigeif ont fait face à des dépenses imprévues au moment où leurs recettes se contractaient brusquement. Les budgets récemment votés témoignent de la contrainte exercée sur les finances publiques. Conscients de l'importance d'une relance au niveau local, en octobre 2020, les élus du Sigeif ont adopté la première étape d'un plan d'aide doté de 4 millions d'euros.



Les aides ainsi débloquées permettront aux communes de mener à bien leurs projets de transition énergétique : mobilité durable, production d'énergies renouvelables, maîtrise de la demande d'énergie, sans oublier les travaux d'enfouissement de réseaux.

LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX PRIS EN CHARGE À 100 %

Ces derniers seront d'ailleurs, pour les communes adhérentes à la compétence électricité du Syndicat, pris en charge intégralement dans une enveloppe dédiée au programme 2020, dotée de 1,5 million d'euros. Habituellement sollicitée à hauteur de 30 %, la contribution des communes sera ainsi ramenée à zéro. Cette mesure exceptionnelle pourrait être reconduite avec l'adoption du budget 2021. Il s'agit aussi, en accélérant les décisions d'investissement, de permettre à des entreprises, durement frappées par la crise économique, de reprendre le chemin des chantiers et de préserver les emplois.

SOUTIEN ACCRU À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Devenue une priorité nationale, la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés suppose une mobilisation sans précédent de la filière et des acteurs publics. À cet effet, le Sigeif entend renforcer et refondre ses modalités de subvention pour favoriser l'acquisition par les communes d'équipements plus performants pour les besoins de leurs bâtiments : acquisition ou remplacement de chaudières, PAC, isolation de bâtiments, solaire thermique... Décuplé, le budget alloué à ces aides s'établit en 2021 à un million d'euros.

FINANCEMENT INTÉGRAL DU DÉPLOIEMENT DES BORNES DE RECHARGE

Désormais engagé dans la mobilité propre, avec la construction et l'exploitation de stations d'avitaillement en GNV mais aussi d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le Sigeif continue le déploiement de ces infrastructures, sans aucune participation financière des communes. Qu'il s'agisse de la reprise (rétrofit) de stations Autolib' ou de la création de nouvelles bornes, les IRVE sont financées entièrement par le Syndicat : une cinquantaine de communes se sont déjà inscrites dans ce dispositif.

SOUTIEN AUX VÉHICULES PROPRES

S'y ajoutent des aides à l'acquisition de véhicules « propres » : véhicules GNV, électriques, hybrides rechargeables, vélos et cargos à assistance électrique, deux ou trois roues... Enfin, le Sigeif continue à appuyer les collectivités qui souhaitent accueillir des centrales de production d'énergies renouvelables. Il peut ainsi prendre en charge le déploiement d'installations photovoltaïques en toiture de bâtiments publics ou sur parkings publics. Plusieurs projets sont en cours, à Maisons-Alfort, Meudon, Champlan...

Construites au plus près des besoins des citoyens et des collectivités, de telles opérations contribueront significativement à la fois à la relance économique et à la transition énergétique.

Les modalités de souscription aux diverses subventions ont été présentées par les services du Syndicat lors des "webinaires" des 28 et 29 janvier 2021.

Pour plus de renseignements : [contactez \[plan.aidel@sigeif.fr\]\(mailto:plan.aidel@sigeif.fr\)](mailto:plan.aidel@sigeif.fr)

ÉNERGIE RENOUVELABLE

LE SIGEIF PROMeut LE COT ENR



Une centaine de participants des collectivités membres du Sigeif ont participé, le 13 janvier 2021, au "webinaire" sur le Contrat d'objectif territorial (COT). Cet événement organisé, en partenariat avec l'Ademe, a permis au Sigeif de présenter le dispositif d'accompagnement pour le développement des énergies renouvelables thermiques. Les aides financières, l'accompagnement technique, avec notamment les filières éligibles, ont été exposés afin que les collectivités souscrivent à cette initiative en faveur de la transition énergétique.

BIÈVRES ET ORMESSON-SUR-MARNE REJOignent LE SIGEIF

Bièvres (4 737 habitants) et Ormesson-sur-Marne (10 523 habitants), situées respectivement dans l'Essonne et le Val-de-Marne, rejoignent le Syndicat pour les compétences gazière et électrique (et IRVE pour la commune de Bièvres). Leur admission sera préalablement formalisée par la consultation des communes adhérentes du Sigeif, qui disposent de trois mois pour se prononcer, et la signature d'arrêtés interpréfectoraux. Le Sigeif regroupera alors 187 communes, dont 65 pour la compétence électricité, pour 5,6 millions d'habitants.

LE SIGEIF LAURÉAT DU PRIX TERRITORIA « OR »



L'observatoire Territoria récompense depuis plus de 30 ans les pratiques innovantes et les expérimentations des collectivités dans leurs multiples domaines de compétences. Le jury, réuni le 23 octobre 2020 sous la présidence de Mme Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a distingué le Sigeif par un Territoria d'or dans la catégorie transition énergétique, pour la ferme photovoltaïque de Marcoussis. En raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la cérémonie officielle de remise des prix Territoria a été reportée courant 2021.



Le véhicule électrique a (vraiment) démarré en 2020

La crise sanitaire a fortement secoué le marché automobile. Tandis que les ventes globales s'effondraient en 2020 (-25,5% en France), celles des véhicules électriques et hybrides ont fait mieux que résister. En France, elles ont représenté 11,2% du marché (dont 6,7% pour les seules électriques – à comparer au symbolique 1,9% de 2019). Même engouement en Allemagne, en Angleterre (où l'interdiction de ventes des véhicules à essence et diesel est désormais prévue en 2030) et surtout en Norvège, premier pays où les ventes ont dépassé celles du thermique. Paradoxalement assis sur ses rentes pétrolières, ce pays a l'objectif ambitieux de ne vendre que des voitures sans émission à partir de 2025. Parmi les facteurs explicatifs figurent les subventions à l'acquisition de voitures « propres » mais aussi la diversification des véhicules proposés. Tous les constructeurs élargissent leur gamme, créant des modèles dédiés ou électrifiant ceux existants. Symbole de ce changement, l'entreprise Tesla est désormais valorisée 800 milliards de dollars. Avec à peine un demi-million de voitures vendues l'an passé, le groupe pèse presque vingt fois plus que le futur Stellantis, issu de la fusion entre PSA et Fiat-Chrysler, qui écoule pourtant 8 millions de véhicules par an.



EDF : négociations entre la France et l'Europe

Dite « projet Hercule », la réorganisation d'EDF fait l'objet de longues discussions avec la Commission européenne. Une scission du groupe en trois entités est prévue : « EDF bleu », regroupant les activités nucléaires et le réseau de transport (RTE), « EDF Azur », en charge des concessions hydroélectriques, et « EDF Vert », qui mêlerait activités régulées (Enedis) et d'autres en concurrence (EDF Commerce, EDF Énergies nouvelles, Dalkia...). Les discussions portent aussi sur les modalités de cession d'une part ou de la totalité de la production nucléaire au marché, à destination des concurrents et... d'EDF Commerce.



Linky : le déploiement s'achèvera en 2021

Le déploiement des compteurs Linky devrait s'achever en 2021. Quelque 30 millions de foyers en sont déjà équipés, et Enedis entend accélérer le rythme, après une année 2020 où le confinement a partiellement retardé les opérations. Mais la fronde des opposants au compteur s'est éteinte, observe le médiateur national de l'énergie (CRE). Durant cette période, le GRD a conduit à distance près de deux millions d'opérations techniques et de diagnostics des installations électriques. Financé par le TURPE, le coût global de l'opération Linky pourrait se situer en deçà des 4,7 milliards d'euros entérinés en 2014 par la Commission de régulation de l'énergie. Surtout, Enedis souligne que 6,5 millions d'utilisateurs (22 %) suivent désormais leur consommation au pas horaire ou par demi-heure. Un premier pas vers la maîtrise des consommations.



Total opte pour le biogaz

Nouveau virage de Total vers le renouvelable : le géant pétrolier a acquis la société Fonroche Biogaz. Implantée dans le Lot-et-Garonne, la société est leader français du secteur, avec sept sites opérationnels et quatre autres prévus. Sa capacité de production est de 0,5 TWh, soit 10% du marché français. D'ici 2025, Total entend produire 1,5 TWh de biométhane, à la fois pour vendre du gaz « vert » à ses clients particuliers et professionnels mais aussi, d'ici 2030, alimenter ses centrales à gaz européennes, à hauteur de 10%, ce qui réduirait les « émissions de 500 000 tonnes équivalent CO₂ par an ».



Année record pour le biométhane

GRDF a fait état d'une « année record » pour le gaz renouvelable. 181 sites injectent du biométhane en France (tous réseaux confondus), leur production s'établissant désormais à 3 144 GWh par an (dont 2547 GWh dans le réseau exploité par GRDF). C'est l'équivalent de la consommation, chauffage inclus, de 532 407 foyers ou d'environ 12 500 bus bio-GNV. 80 % des producteurs de biométhane sont agriculteurs. L'essor est significatif : en 2011, la France comptait une seule unité de méthanisation injectant du gaz vert dans le réseau. GRDF estime que cette dynamique se poursuivra : « D'ici cinq ans, 1,5 million de logements, soit 3,5 millions de Français, pourront bénéficier de cette énergie dont le bilan carbone est quasi neutre. »



La stratégie hydrogène française prend forme

Dotée de 7 milliards d'euros à investir d'ici 2030, la stratégie de développement de l'hydrogène décarboné se met progressivement en place. En octobre, le Gouvernement a lancé deux appels à projets : « briques technologiques et démonstrateurs » et « écosystèmes territoriaux », ainsi qu'un programme de recherche dédié aux applications de l'hydrogène, qui sera piloté scientifiquement par le CEA et le CNRS. En janvier 2021, il a créé un Conseil national de l'hydrogène afin de renforcer le dialogue entre l'État et les filières industrielles, pour identifier d'éventuels freins ou favoriser l'émergence de projets collectifs. Y figurent des représentants de McPhy, Airbus, EDF, Engie, Air Liquide... et, pour les collectivités, Régions de France.



GNV : le suramortissement reconduit jusqu'en 2024

La loi de finances pour 2021 a reconduit le suramortissement dédié aux véhicules GNV, GNL, ED95... jusqu'en 2024. Initialement proposé par le président du Sigeif, ce coup de pouce fiscal, qui permet aux entreprises de déduire de leur résultat imposable une partie de la valeur du véhicule, encourage la mobilité durable. Le taux de suramortissement varie désormais en fonction du véhicule : 20% pour ceux dont le poids (PTAC) est compris entre 2,6 et 3,5 tonnes, mais jusqu'à 60% pour les PTAC entre 3,5 et 16 tonnes.



L'indice de qualité de l'air étendu aux communes

Depuis le 1^{er} janvier, la France a modifié les modalités d'analyse et de diffusion de la qualité de l'air. Créé en 1994, l'indice Atmo mesure quatre polluants atmosphériques ; il intègre désormais les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm, essentiellement dues au chauffage au bois. Surtout, la mesure s'étend désormais au-delà des seules grandes agglomérations de 100 000 habitants. Elle sera consultable à l'échelle des intercommunalités et, le plus souvent, des communes.

RéseauxÉnergie

est édité par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France
64 bis, rue de Monceau. 75008 Paris
Tél. 01 44 13 92 44
Fax 01 44 13 92 49

Directeur de la publication :
Serge Carboneille
Réalisation : Sigeif
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2021
www.sigeif.fr

Crédits photos :
p. 1, 4, 5 : Shutterstock
p. 2, 3 : Patrice Diaz - Engie



SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

